TAMA ?

TRAVAILLER AUTREMENT
MANAGER AUTREMENT

"AUTREMENT"

C'EST QUOI ?

L'Atomic' Illustré
Le journal des actualités CGT
Numéro 22

Après 4 ans + 1 d'expérimentation la direction a lancé les négociations pour le nouveau TAMA. La **CGT souhaite un accord ambitieux** qui replacera chaque membre d'une équipe au **cœur d'un vrai projet innovant de management.**

La CGT souhaite donner du sens à l'adverbe «**AUTREMENT**» présent à deux reprises dans l'acronyme de l'accord :

sortir d'une manière habituelle de penser ou d'agir, intégrer l'ouverture d'esprit sur nos méthodes, la capacité de remettre en question nos certitudes. Dire "Autrement », c'est reconnaître que la réalité n'est pas unique, ça encourage à la **créativité** à **l'adaptation**.

Ce n'est pas intégrer à nos projets d'équipe une ligne directrice de **surveillance** ou de **contrôle** descendue du management.

Ce n'est pas la CGT qui a choisi l'acronyme, mais nous vous promettons d'en faire entendre la valeur. Vos expressions ont été entendues dans nos revendications, nous porterons vos souhaits d'intégration dans l'accord :

Le droit à la **déconnexion**, la santé au travail et les risques **RPS**, charge mentale, l'intégration du **handicap**, l'agilité sur les crises (pandémie, guerre, énergie ...), code numérique, conditions matérielles, éligibilité des activités ...

Votre syndicat est personnellement engagé dans ces négociations n'hésitez pas à partager vos attentes.

Le groupe EDF définitivement reconnu coupable de harcèlement moral envers un cadre de la centrale nucléaire de Chooz

L'ancien salarié affirmait avoir subi des pressions, des mises à l'écart et une dégradation de ses conditions de travail à la suite de rapports de sûreté qu'il avait rédigés sur les centrales de Dampierre (Loiret) et du Tricastin (Drôme).

EDF condamné à lui verser 250 000 euros

CNIEG : L'INTERFÉDÉRALE DIT NON AU TRANSFERT DE LA GESTION DES RETRAITES DES IEG VERS LA CNAV ET INTERPELLE LE PREMIER MINISTRE

BRAVO !

A la faveur d'actions simultanées des OS la direction a procédé à un **rétropédalage** sur la reprise sur paie de l'IHA lors des périodes d'arrêt de travail pour maladie. La direction promet de désormais de prendre en compte la périodicité des astreintes et le nombre d'astreintes assurées par les salariés pour procéder aux paiements des indemnités. Une révision de la note sera engagée en ce sens.

Un **remboursement** des sommes indûment reprises sera opéré.

La mobilisation conjointe des syndicats ayant payé nous espérons cette convergence sur les prochains combats à mener.

ALERTE CYBERSÉCURITÉ
FUITE MASSIVE DE DONNÉES DE SANTÉ : LA FNME-CGT EXIGE TOUTE LA TRANSPARENCE ?

Un nouvel incident de cybersécurité d'une ampleur considérable touche actuellement le secteur de la protection sociale. Dimanche 24 mai, le prestataire privé de tiers payant Almerys a confirmé avoir subi une cyberattaque majeure. Almerys intervient pour **la Camieg mais aussi pour d'autres organismes complémentaires d'assurance maladie tels que Crédit agricole assurances et Solimut notamment.**

Cette nouvelle attaque intervient après qu'un piratage massif avait déjà été révélé en janvier 2024, ce qui avait déjà exposé les données de plus de **33 millions de Français** . À l'époque, les assurés Camieg n'avaient pas été impactés.

Pour rappel, nos administrateurs FNME -CGT à la Camieg sont précisément intervenus au Conseil d'Administration de février dernier pour interroger Almerys sur la cybersécurité et les mesures visant à sécuriser autant que possible les données.

Aujourd'hui, la fuite porterait sur :

- **plus de 44 millions de lignes de données ,**
- **15,4 millions de numéros de sécurité sociale uniques ,**

Ce qui en ferait l'une des plus importantes compromissions de données de santé jamais connues en France. Pour la FNME -CGT, cette situation est grave et inacceptable.

Qu'elle touche uniquement la Camieg ou d'autres acteurs de la protection sociale, une chose est claire :

LES SALARIÉ·ES, RETRAITÉ·ES ET ASSURÉ·ES SOCIAUX NE DOIVENT PAS PAYER LES CONSÉQUENCES DES DÉFAILLANCES DE SÉCURITÉ DES PRESTATAIRES !

IMPÔTS DÉCLARATION EN LIGNE JUSQU'AU 4 JUIN

L'Atomic' Illustré

Le journal des actualités CGT





ASTUCES :

➢ **COMPAREZ TOUJOURS FRAIS RÉELS OU ABATTEMENT 10%.**
➢ **GARDEZ TOUS VOS JUSTIFICATIFS.**



- **Frais Kilométriques :** Pour tous les salariés *(même nos apprentis)*. Déductibles si tu optes pour les frais réels.
  - **Où déclarer :** case 1 AK, 1 BK, 1 CK ou DK
- **Panier Repas :** La part non prise en charge par l'employeur. déductible que si tu choisis les frais réels. Il faudra décompter le forfait seuil de 5,45€ avant de décompter la part employeur.
  - **Où déclarer :** case 1 AK, 1 BK, 1 CK ou DK
- **Assistante maternelle, garde à domicile, crèche :** Pour les enfants de moins de 6 ans au 1er janvier. Crédit d'impôt de 50 %. Plafond 3 500 € max de dépenses par enfant donc crédit max = 1 750 € par enfant
  Déduire les aides : CAF (CMG), aides employeur.
  - **Où déclarer :** case 7 AG à 7 GA
- **Enfants scolarisés :** Du collège aux études supérieures.
  - **Où déclarer :** case 7 AG à 7 GA 1 enfant = 1 case
- **Cotisations syndicales :** 66% sont déduits, et ouvre droit à un crédit d'impot.
  - **Où déclarer :** case 7 AC frais réels case 1AK
- **Parti Politique :** Les cotisations (et dons) à un parti politique ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.
  - **Où déclarer :** case 7UH
- **Versements déductibles PER, contrats retraites etc. :** Le montant versé est déductible des revenus dans la limite des plafonds. *Ce plafond est indiqué : sur ton avis d'imposition (ligne "plafond épargne retraite").*
  - **Où déclarer :** case 6NS *(ou 6NT / 6NU selon la personne du foyer)*
- **Employé à domicile, jardinier, aide ménagère, assistance (hors soins médicaux) :** ouvre droit à un crédit d'impôt de 50%.
  - **Où déclarer :** case 7DB, 7DQ, 7DR

Pour aller plus loin : https://boutique.nvo.fr/common/product-article/379



Date limite déclaration 2026 (revenus 2025)
Déclaration en ligne : jusqu'au 4 juin 2026 à 23h59
Papier (si autorisé) : le 19 mai 2026

2ème mise en examen de Sophie Binet : la CGT appelle le gouvernement à agir contre les procédures bâillon !

Pour la deuxième fois en six mois, la secrétaire générale de la CGT est mise en examen. Cela fait suite à une plainte en diffamation de l'entreprise Tefal contre les propos de Sophie Binet : « la CGT de Tefal fait face à une répression patronale violente » tenus lors d'un débat à la Fête de l'Humanité en septembre 2025.
Ces propos sont pourtant totalement étayés par les faits. En effet, Ouria Belaziz, coordinatrice CGT du groupe SEB (détenant la marque TEFAL) et membre de la direction confédérale de la CGT a été sanctionnée par son entreprise et sera aux Prudhommes le 4 juin prochain pour contester cette sanction inique. Un ancien militant CGT et salarié de Tefal, est lui aussi poursuivi pour diffamation et injure suite à la diffusion du documentaire dans l'émission Debadoc, le 29 mai 2025.
Par cette plainte le groupe SEB, et sa société Tefal, ne fait que confirmer sa pratique décomplexée de la répression syndicale pour tenter de faire taire toutes celles et ceux qui osent critiquer les choix de la direction et alerter sur la dangerosité des PFAS, un composant chimique utilisé par Tefal pour ses poêles. Les propos pour lesquels la secrétaire générale de la CGT est poursuivie sont anodins. Sur cette base, la quasi totalité des syndicalistes du pays pourraient être poursuivis.

Cette mise en examen n'est malheureusement pas un fait isolé :
plus de 1000 militant·es CGT font l'objet de poursuites judiciaires ou patronales dans le cadre de leur mandat syndical.
En cause : l'indépendance syndicale. Le fait que des syndicalistes osent questionner les choix des directions d'entreprise qui ne supportent pas qu'on les mette devant leurs responsabilités.





Agenda de la semaine

- Congrès confédéral de la CGT
- Consultation des adhérents CGT sur la grille des salaires
- 2 juin: Bilatérale mensuelle DRH/CGT
- 2 juin 10h/14h : au restaurant CCAS rencontre de la CCAS autour des activités
- 3 juin : CT circulation piétons/vélos sur parking
- 4 juin : CA CMCAS



MOBILISÉS AVEC VOUS
Le service public est une énergie d'avenir

www.fnme-cgt.fr